

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 1-2

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

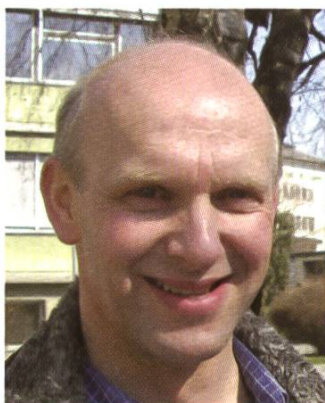
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Janvier-février 2014

Aujourd'hui... tout de suite... ou demain !

Avec tous ces films grand public défaitistes et ces publications tous azimuts alarmistes, avec ces taux de mortalité décourageants, disparitions et maladies de tous genres... avec un bernois du nom d'Albert Einstein et ces prédictions donnant à l'homme 4 années à vivre après la disparition de nos chères abeilles... !

Avec le fait que nos enfants préfèrent le Nutella à la graisse de palme... !

Dois-je encore perdre mon temps précieux et mon argent avec ces mouches à miel pour leur médication ?

Ne vaudrait-il pas mieux d'ouvrir les ruches et se joindre à Exit en faisant de l'euthanasie active apicole pour éviter qu'elles ne souffrent davantage ? Le froid les enveloppant gentiment en lieu et place de les retrouver recroquevillées sous les douches d'acides que nous leur envoyons généreusement pour les libérer du varroa qui les dévore de leur vivant, sous les vapeurs de soufre alors que déjà handicapées par la loque...



Les ruches alors inutilisées pourraient ainsi être rentabilisées pour de l'élevage intensif d'insectes, de vers ou de chenilles rampantes, qui, transformés en produit de base sous forme de farine animale protéinée, pourra tôt ou tard remplacer la viande animale. Le cheval de laboratoire aux antibiotiques n'étant malheureusement plus autorisé dans les lasagnes... !

De toute manière, par la faute de nos abeilles, leur pollinisation déficiente stérilisera à tout jamais notre belle planète bleue et y tuera toute vie animale.

Allez Happy-culteurs, réveillez-vous si vous voulez vivre et faire vivre, mettez-vous à l'œuvre dès aujourd'hui, vous savez de toute manière mieux que moi ce que vous avez à faire ! Voulez-vous vraiment que je continue encore et encore à vous écrire des conseils et à me répéter ? Si c'est pour vos manques de connaissances ou des trous de mémoire, reprenez mes écrits dès... juin 2009 !

Si notre Rose nationale (votre butineuse) n'a pas censuré cette entrée en matière optimiste et réjouissante dans la nouvelle année 2014, elle a compris comme vous, que même si les médias ne présentent l'apiculture que sous un angle problématique et en position de survie, cela n'a semble-t-il heureusement pas découragé nos apiculteurs. Au contraire, contre toute



attente, nombreux sont ceux et celles, chez qui cela a suscité une vocation. Le nombre de participants aux cours de débutants organisés par toutes nos fédérations nous le prouve. Malgré tout l'intérêt que ces derniers montrent, combien s'arrêteront avant d'avoir débuté, devant la complexité de l'apiculture moderne?

Aussi pour celles et ceux qui décideront de passer au deuxième stade: «Bienvenue au club...!»

Leur première démarche consistera alors à rechercher un rucher existant (demandez aux responsables de la société de votre région...) ou un site idéal à l'implantation de ruches ou d'un rucher-pavillon.

Installation d'un nouveau rucher



Les besoins d'une colonie

A la recherche de nectar, une colonie de 10000 butineuses doit visiter 10 millions de fleurs par jour, pour récolter 5 kg de nectar qui donneront 1,250 kg de miel.

Le site idéal

On s'imaginerait fréquemment que l'apiculture est une activité rurale. Pourtant on trouve de plus en plus souvent des ruches chez les habitants des villes ou dans leur périphérie.

Une ruche en effet ne prend que peu de place, il est possible d'avoir une ruche dans une toute petite cour, sur une terrasse, voire même sur un balcon. On constate que les abeilles prospèrent très bien en ville car il y a aujourd'hui plus de biodiversité en

ville qu'à la campagne. En raison de l'agriculture intensive, la faune et la flore ont énormément perdu en équilibre dans l'espace rural. Par contre, dans les agglomérations, la flore des jardins est aussi variée que leurs propriétaires, produisant une grande diversité de végétation toute l'année. Si vous ajoutez à cela les parcs, les cimetières, les aéroports, les arbres longeant les routes, les chemins ou les rivières, il est certain que les abeilles se porteront parfois mieux dans un paysage urbanisé que dans les campagnes.

Néanmoins l'installation d'une ruche et surtout d'un rucher est une opération délicate, soumise à de nombreuses sujétions ou aléas souvent difficiles à maîtriser qui nécessiteront fréquemment des aménagements pour assurer aux populations d'abeilles les conditions optimales de production d'un produit de qualité. Une colonie qui n'est pas stressée par son environnement pourra consacrer toute son énergie à soigner sa récolte. On n'implante pas un rucher n'importe où et n'importe comment. Plusieurs conditions sont nécessaires pour mener à bien cette démarche : il faut tenir compte des besoins des abeilles, mais également des appréhensions des voisins et de notre facilité de travail. L'abeille a besoin d'être protégée des excès du climat et l'homme doit éviter de se trouver sur son passage entre les fleurs et la ruche.

Tenez compte du voisinage

Les piqures, l'envolée d'un essaim, les souillures du linge, des voitures ou même des façades d'immeubles par des excréments lors des vols de propreté, sont à l'origine de beaucoup de conflits.

Le nombre de colonies installées devra tenir compte de la surface du terrain et des possibilités mellifères de l'environnement au cours des saisons, sans oublier les ruchers déjà existants dans un rayon de 3 km. Attention aux contraintes réglementaires de distances à respecter entre le rucher, les voisins et la voie publique. Il est donc essentiel de se renseigner auprès de la commune concernée.



Il est toujours bénéfique de dissimuler les ruches par une haie ou un mur artificiel. Il n'est pas rare qu'un voisin devienne allergique uniquement en voyant les ruches. Les voleurs, les envieux, les peureux sont des personnages dont l'apiculteur devra se méfier.

Le jardin derrière la maison constitue bien souvent un emplacement idéal. Sa proximité permet d'en jouir chaque jour et facilite la surveillance.

Les colonies seront installées de manière à avoir suffisamment de recul pour travailler sans gêne derrière elles.

Si l'on ne possède pas de terrain adéquat, pourquoi ne pas demander à la commune : quelquefois des parcelles délaissées remplissent les conditions d'implantation.

Il est aussi possible de s'adresser à un agriculteur pour qu'il mette à votre disposition une friche ou un bosquet. Le garde forestier peut aussi vous proposer votre bonheur.

L'installation d'un rucher doit être déclarée à l'inspecteur de la région concernée pour son inscription et pour être sûr qu'elle n'est pas sous « séquestre sanitaire ».

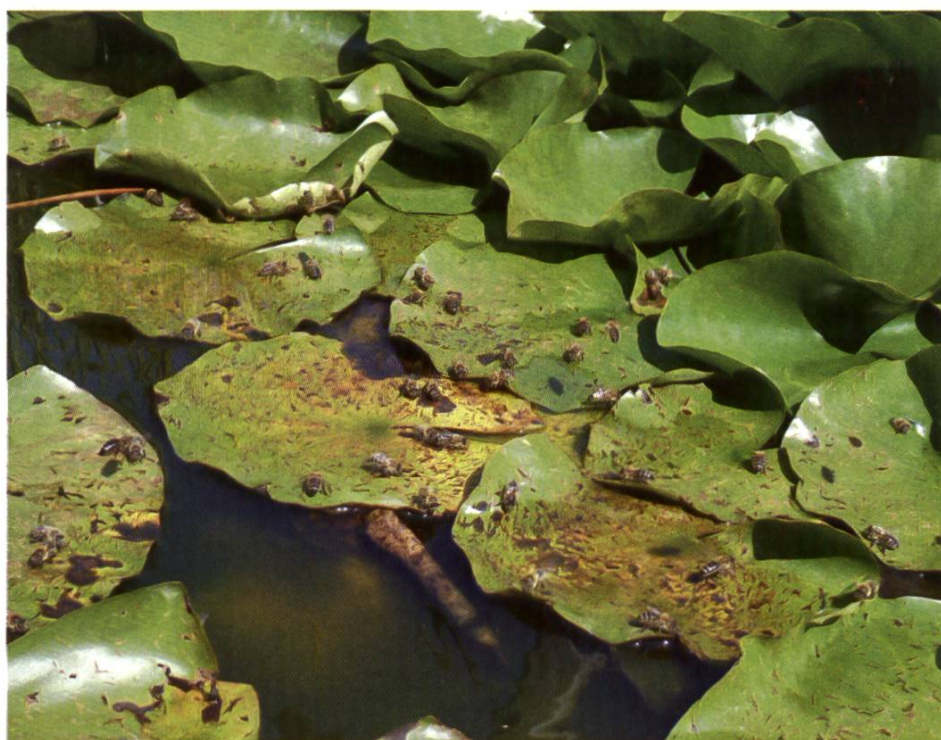
L'emplacement « climatique » a une grande importance

Les ruches doivent être abritées aussi bien du soleil de l'été, que des vents froids de l'hiver. Un bois de feuillu est l'idéal ; le soleil de printemps pénétrera jusqu'aux ruches et après floraison, le feuillage les protégera des rayons trop ardents du soleil à son zénith. De même à l'automne, lorsque les feuilles seront tombées, le soleil pourra à nouveau pénétrer jusqu'aux caisses et les réchauffer.

Il est recommandé d'installer les colonies à l'ombre, tournées vers le sud-sud-est de façon à bénéficier d'un maximum d'ensoleillement, tout en tournant le dos aux vents dominants qui généralement apportent la pluie.

De l'ombre en été ? Oui ; par contre les emplacements trop sombres seront à éviter car ils sont générateurs d'humidité.

L'abeille, beaucoup plus que d'autres animaux, est extrêmement sensible et dépendante de son environnement. Si la présence d'un point d'eau à proximité du rucher est importante, surtout au printemps, il faut éviter les sites trop humides, comme les fonds de vallée dans lesquelles on retrouve fréquemment des nappes



de brouillard matinal : l'abeille craint l'humidité. Il faut aussi éviter autant se peut les zones dégagées qui forment des couloirs à vent.

Il est toujours possible d'améliorer le microclimat favorable à un développement harmonieux de la colonie en installant autour des ruches une ceinture de végétation brise-vent sous forme de haie ou d'arbustes. Ces derniers peuvent être pratiques pour récupérer une partie des essaims qui s'y poseront peut-être.

Les endroits où la neige fond rapidement sont privilégiés.

Limiter la dérive des abeilles

La dérive consiste dans l'erreur de navigation que font les butineuses et les jeunes reines vierges qui ont des difficultés surtout par vents transversaux lors de leur vol de retour à la ruche.

Elles se trompent tout simplement de domicile et comme les butineuses arrivent chargées, elles sont acceptées par n'importe quelle colonie les bras ouverts. Dans les ruches trop bien alignées, on observe que les ruches des



extrémités se remplissent plus vite que celles du centre. La différence de rendement peut aller du simple au quadruple.

Parallèlement, un risque accru de transmission de maladie, mais aussi de pillage est observé ainsi qu'une augmentation d'essaimage. Il est ainsi conseillé de casser les alignements droits ou de planter des repères, limitant cette dérive.

Un vieux proverbe ne dit-il pas : qu'un beau désordre est un effet de l'art.

Zones à éviter

Les raffineries, les confiseries et cidreries, de même que les industries hautement polluantes ou des sites sur lesquels des produits ont été enfouis, sont impropres à la présence de ruches. Soit par le fait qu'elles y meurent par milliers, soit par les discussions que leurs visites peuvent susciter, soit par les produits ramenés à la ruche qui ne donneront pas du miel mais provoqueront une pollution de celui déjà stocké.

La proximité des vignes n'apporte rien. Outre que les abeilles ne trouvent pas de fleurs, il est souvent difficile de faire comprendre aux viticulteurs qu'elles ne font pas de dégâts aux raisins. Ils sont assez disposés à leur attribuer les méfaits causés par les oiseaux et les guêpes. On sait pourtant que les abeilles sont incapables de percer la peau des grains intacts, elles vont juste sucer le jus des grains entamés, c'est-à-dire qu'elles savent tout au plus tirer parti d'un mal qu'elles n'ont pas causé.

La proximité de grandes nappes d'eau est surtout défavorable si les vents dominants soufflent de façon à rejeter les abeilles dans la direction de l'eau ; autrement elle n'a d'inconvénient qu'en ce qu'elle diminue leur champ d'exploitation.

Il est prudent d'éloigner les abeilles des lieux de passage des moutons, vaches et chevaux. En revanche les poules, oies et canards cohabitent très bien avec elles.

Bien installer ses ruches

Ne jamais les poser à même le sol ; elles seront surélevées pour éviter l'humidité et permettre une ventilation du plancher, mais également pour faciliter le travail de l'apiculteur.

La conception des supports sera différente selon leur destination : ils seront légers, compacts, de préférence empilables pour la transhumance. Par contre pour un rucher fixe il faudra privilégier la stabilité et la robustesse.

La hauteur de la ruche en hiver est la même qu'en été surmontée de 2 ou 3 hausses. Il faudra trouver un juste compromis en pensant à pouvoir effectuer une visite approfondie du corps de ruche et à soulever les hausses pleines de miel avec votre mal de dos...



Dans tous les cas le support devra être stable, ne pas basculer ni s'enfoncer dans le sol au moindre assaut d'une taupe ou d'un mulot.

Pour finir, prévoyons devant les ruches un espace dégagé, propre et nivelé afin de pouvoir contrôler et ausculter les débris et les déchets que les abeilles éliminent tout au long de l'année. Cet espace doit aussi nous permettre de faire certaines constatations désa-

gréables : des abeilles malades traînant misérablement sans pouvoir s'envoler ; en cas d'intoxication elles s'entasseront tremblantes etc.

N'oubliez pas

En cette période hivernale, le travail au rucher consiste essentiellement en la surveillance générale du rucher.

Aucun choc ou frottement ne doit troubler nos protégées dans leur repos.

Vérifier que les trous de vols soient dégagés des cadavres d'abeilles ou de la neige : aussi longtemps que la neige est poudreuse, elle reste perméable à l'air et la respiration des abeilles n'est pas sérieusement entravée. Dès qu'elle commence à fondre et menace de geler la nuit, elle risque d'obstruer le trou de vol et de provoquer une intoxication par les gaz qu'elles rejettent en respirant. Il est alors conseillé de l'enlever.

Et n'oubliez pas que nul ne peut prédire le retour exact des beaux jours, mais les abeilles elles, ne vous attendront pas, alors soyez prêt à temps avec votre matériel et vos stratégies... !

Rémy Meier

Calendrier rédactionnel 2014

Chers collègues, voici les dates rédactionnelles pour l'année 2014.

N° 3 mars : vendredi 24 janvier

N° 4 avril : vendredi 21 février

N° 5 mai : lundi 24 mars

N° 6 juin : vendredi 25 avril

N° 7 juillet : lundi 26 mai

N° 8 août : mardi 24 juin

N° 9 septembre : lundi 28 juillet

N° 10 octobre : lundi 25 août

N° 11/12 nov./déc. : vendredi 24 octobre

Merci de respecter au mieux ces dates.

Votre butineuse

CIRE ULTRA – L'ORIGINALE

Apportez votre cire fondue
ou vos vieux rayons à nos points de vente.
C'est une denrée précieuse
qu'il ne faut pas gaspiller !

**Profitez d'un service personnalisé
par des personnes compétentes
près de chez vous.**



Fahrbachweg 1, 5444 Kuntén
www.bienen-meier.ch



Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55